

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 JUILLET 2024

DELIBERATION N°2024.00440

APPEL À MANIFESTATION « 3, 2, 1... 2024 » - SOUTIEN AU PROJET DE SAINT-ÉTIENNE BOXING OLYMPIQUE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 28 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 67

Nombre de présents : 40

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de voix : 46

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : M. Charles DALLARA

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. Martial FAUCHET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Christian JULIEN, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. François DRIOL donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. David FARA donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET

RECU EN PREFECTURE

Le 12 juillet 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240704-D20240044010

Date de mise en ligne : 12 juillet 2024

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Patrick BOUCHET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER,
Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET,
M. Christophe FAVERJON, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Patrick MICHAUD, M. Yves MORAND,
M. Gaël PERDRIAU, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 04 JUILLET 2024

APPEL A MANIFESTATION « 3, 2, 1... 2024 » - SOUTIEN AU PROJET DE SAINT-ETIENNE BOXING OLYMPIQUE

La politique sportive métropolitaine s'est structurée depuis plusieurs années autour de deux compétences, l'une portant sur la construction et l'exploitation des équipements sportifs d'intérêt métropolitain, l'autre portant sur le soutien à des manifestations sportives d'intérêt national ou international.

Saint-Etienne Métropole a été retenue comme collectivité Hôte des deux grands événements internationaux accueillis en France : les JOP 2024 et la Coupe du Monde de Rugby 2023. Associé à ces grands événements, le dispositif d'appel à candidature, approuvé en Bureau Métropolitain le 10 juin 2021, a pour objet de favoriser l'émergence, la structuration, le développement d'événements portés par des acteurs locaux, permettant de renforcer l'identité métropolitaine, mais aussi et surtout de favoriser la participation des habitantes et habitants en perspective de la tenue de ces événements.

Au-delà de la perspective des événements sportifs accueillis sur le territoire national, la Métropole souhaite offrir aux événements soutenus la possibilité de s'inscrire durablement dans leur action.

Saint-Etienne Boxing Olympique a sollicité, pour la seconde année, un soutien de Saint-Etienne Métropole, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « 3, 2, 1... 2024 » pour ses projets intitulés « Boxe et handicap » et « Les filles et la boxe ».

Projet Boxe et handicap :

Suite au constat qu'aucun club ou association ne proposait de cours adapté au public en situation de handicap mental/psychique, l'association a ouvert en 2023 son activité à ce type de public par le biais :

- de la formation d'un entraîneur de l'association à l'accueil de ce type de public
- d'un partenariat avec le foyer EPIS et de la création de 2 cours hebdomadaires de handiboxe dédiés à leurs adultes résidents.

En 2024, l'association poursuit ce projet avec le foyer EPIS et a développé un nouveau partenariat avec le DITEP Chantespoir (Dispositif Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique) du quartier Tardy de Saint-Etienne afin d'aboutir à la mise en place d'un nouveau créneau dédié à ce public d'enfants souffrant de difficultés psychologiques et de troubles du comportement perturbant la socialisation et l'accès aux apprentissages.

En 2023 et 2024, le projet a ainsi permis d'accueillir 20 adultes résidents du foyer EPIS.

En 2024, il permettra d'accueillir également 2 classes du DITEP soit 24 enfants de 8 à 11 ans.

Projet Les filles et la boxe :

Suite au constat chez le public féminin d'un grand nombre d'essais sans suite, l'association a développé en 2023 un projet à destination de femmes visant à les encourager et à les inciter à la pratique de la boxe anglaise par la mise en place :

- de cours spécifiques pour les femmes de tous âges,
- d'adaptations aux femmes des entraînements des courts mixtes.

En 2024, l'association poursuit ce projet et a développé un nouveau partenariat avec l'association SOS Violences conjugales et la mise en place d'un créneau dédié pour des cours de self défense.

L'association souhaite également développer, en partenariat avec d'autres clubs, un programme de journées de sensibilisation de ce public féminin à d'autres arts martiaux. Une première journée de découverte de la lutte et du MMA a d'ores et déjà été organisée fin 2023.

Ainsi en 2023, le projet a permis de remobiliser les femmes et le club compte désormais 90 pratiquantes représentant 30 % des adhérents.

Les cours spécifiques dédiés uniquement aux femmes regroupent 55 d'entre elles.

En 2024 et à ce jour, 20 femmes ont été concernées par le partenariat avec SOS Violences conjugales.

Les cours auront lieu tout au long de l'année 2024, au gymnase du Treyve, sur des créneaux réservés :

- 3 créneaux d'1h à 1h30 dédiés pour le projet Boxe et handicap,
- 6 créneaux d'1h30 dédiés pour le projet Les filles et la boxe.

Saint-Etienne Métropole propose l'accompagnement de ces projets après instruction de la demande du club. Il s'avère que ces derniers remplissent des critères évoqués dans la délibération susvisée à savoir :

- Sensibilisation et inclusion de publics éloignés de la pratique sportive (réduction des freins physiques, psychologiques, culturels, de mobilité...),
- Intégration de la pratique sportive dans les parcours de santé,
- Découverte de l'activité sportive et des sports olympiques et paralympiques,
- Développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap,
- Émancipation des femmes par le sport,
- Lutte contre les stéréotypes et discriminations,
- Insertion socio-professionnelle des personnes fragiles, éloignées de l'emploi ou en situation de grande précarité,
- Découverte mixte et intergénérationnelle,
- Animation inclusive pour les personnes en situation de handicap,
- Eco-responsabilité de l'évènement,
- Moment de partage autour de la diffusion des Grands Evènements.

Conformément à la délibération précitée, une participation financière de 1 000 € pour chacun des projets, soit un montant total de 2 000 €, peut lui être attribuée au titre de l'accompagnement des projets.

En contrepartie, Saint-Etienne Métropole bénéficie d'une visibilité forte en apposant notamment le logo institutionnel sur les supports de communication des évènements.

Saint-Etienne Boxing Olympique a rempli le dossier de candidature qui précise notamment les contreparties au soutien de Saint-Etienne Métropole.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le versement d'une participation financière de 2 000 € pour les projets « Les filles et la boxe » et « Boxe et handicap » portés par Saint-Etienne Boxing Olympique;**
- **approuve la convention de participation financière dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « 3, 2, 1... 2024 » à intervenir avec Saint-Etienne Boxing Olympique;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention et tous les documents relatifs à cette participation financière ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget principal en SPOR/65748/SUBSP.**

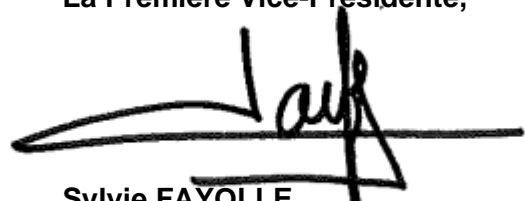
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,



Charles DALLARA

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE